

## **Demande d'autorisation ENVIRONNEMENTALE d'exploiter une carrière de craie sur le territoire de la commune de DIZY-LE-GROS présentée par la société ANQUEZ**

Conformément aux dispositions du code de l'environnement, le Préfet de l'Aisne a prescrit, par arrêté du 13 septembre 2022, une enquête publique unique qui sera ouverte **du lundi 10 octobre 2022 au mercredi 9 novembre 2022 inclus**, dans la commune de **DIZY-LE-GROS** sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société **ANQUEZ**, en vue d'exploiter une carrière de craie sur le territoire de la commune de **DIZY-LE-GROS**.

Ce projet consiste à exploiter sur le territoire de la commune de DIZY-LE-GROS une carrière d'une superficie de 22 ha 94 a 00 ca, située aux lieux-dits « Les terres Guispin » et « Thumery », parcelles cadastrales ZR 57, ZR 17, ZR 18 et ZR 19pp.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions selon les modalités suivantes :

- sur le registre d'enquête, établi sur feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, tenu à sa disposition dans la mairie de DIZY-LE-GROS aux jours et heures habituelles d'ouverture ;
- les propositions écrites ou orales seront également reçues par le commissaire enquêteur lors des permanences aux lieux, jours et heures fixées.
- par voie électronique à l'adresse mail suivante : ddt-participation-public-icpe@aisne.gouv.fr, en indiquant impérativement dans l'objet du mail "enquête publique-observations-CARRIERE-DIZY-LE-GROS". Les observations recueillies par voie électronique seront transmises au commissaire enquêteur, qui les tiendra à la disposition du public au siège de l'enquête dans les meilleurs délais. Elles seront également mises en ligne sur le site internet de la préfecture.
- par courrier adressé au commissaire enquêteur à la mairie siège, Mairie de DIZY-LE-GROS 1 rue de Clermont 02340 Dizy-le-Gros. Elles y sont tenues à la disposition du public dans les meilleurs délais ;

Des informations peuvent être également demandées auprès de Mme Virgine ANQUEZ – 03 23 21 23 40 / francine.anquez@wanadoo.fr, ou à la Direction départementale des territoires.

Ces observations doivent être consignées ou reçues **avant le 9 novembre 2022 18H00**.

Monsieur Bernard VINCENT, géomètre expert foncier DLPG en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur et sera présent pour recevoir les propositions écrites ou orales aux jours, heures et lieux suivants :

JOURS	HEURES	LIEU
LUNDI 10 OCTOBRE 2022	9H00- 12H00	DIZY-LE-GROS
MARDI 18 OCTOBRE 2022	9H00- 12H00	DIZY-LE-GROS
SAMEDI 29 OCTOBRE 2022	9H00- 12H00	DIZY-LE-GROS
JEUDI 3 NOVEMBRE 2022	15H00- 18H00	DIZY-LE-GROS
MERCREDI 9 NOVEMBRE 2022	15H00-18H00	DIZY-LE-GROS

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance, à la Direction départementale des territoires (50, boulevard de Lyon, 02011 LAON Cedex), dans la mairie de DIZY-LE-GROS et sur le site Internet de la Préfecture de l'Aisne, pendant une durée d'un an, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur.

Le Préfet de l'Aisne est l'autorité compétente pour prendre la décision relative à la demande d'autorisation environnementale, qui peut être un arrêté d'autorisation assorti de prescriptions ou un arrêté de refus. Cet arrêté vaudra décision sur la demande d'autorisation d'exploiter (articles L.512-1 du code de l'environnement).

Fait à LAON, le

**13 SEP. 2022**

Pour le Directeur départemental des Territoires et par délégation

La chef de pôle



**Jenny PORETTE**